



5.1 Formulaire sur le plan d'action et le suivi des progrès

Ce formulaire peut être utilisé pour planifier les actions requises afin de répondre aux exigences minimales en matière de sauvegarde de l'enfance et de développer les procédures de sauvegarde. Il devrait être rempli chaque année, mais révisé régulièrement (il est recommandé de le faire tous les trois mois). L'avancement des actions dans le formulaire d'auto-évaluation devrait déterminer les actions requises dans ce formulaire.

Le formulaire est basé sur trois niveaux d'action :

- BRONZE - MINIMUM requis
- ARGENT - Intermédiaire
- OR - Sauvegarde complète en place

Pour tenir compte de la disponibilité des ressources, il existe différentes exigences, comme indiqué ci-dessous. Il est évident qu'il n'est pas possible de mener à bien toutes les actions en même temps. Les clubs / organisation doivent donc donner la priorité à celles qui leur permettent d'achever un niveau à la fois, en commençant par le niveau Bronze et en terminant par le niveau Or.

D'autres actions peuvent être ajoutées pour consigner et reconnaître celles qui dépassent les exigences. Par exemple, un club peut mettre sur pied un groupe de jeunes joueurs pour revoir la sauvegarde ou pour contribuer au développement de procédures, ou un grand club peut décider de créer un groupe de pairs constitué d'enfants pouvant se soutenir et encourager le signalement d'incidents et de préoccupations.



ACTION ET PROGRÈS				Date d'achèvement du plan / du réexamen : Personnes impliquées dans l'élaboration du plan :					
Action	Pour les organisations de base			Pour les autres clubs			Plans pour la période à venir		
	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or	Action requise	Action prévue	Par qui / quand
POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE (PSE)									
Déclaration d'engagement envers la PSE									
PSE signée et approuvée									
La PSE reflète les lois et les procédures en vigueur dans le pays, p. ex. les définitions des abus									
PSE produite dans différents formats, p. ex. pour les enfants, les parents									
PSE élaborée / réexaminée en collaboration avec les parents, les enfants et le personnel									
PERSONNE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE (PRS)									
PRS nommée / désignée									
PRS formée									
Les coordonnées de la PRS sont largement diffusées									
PRS suivant une formation spécialisée / continue OU recrutement d'un(e) spécialiste en sauvegarde de l'enfance									
DOTATION EN PERSONNEL / BÉNÉVOLAT									
Recrutement / vérification d'antécédents / procédures plus sûrs									
Recrutement et vérification d'antécédents plus sûrs menés conformément aux procédures pour tout le personnel									
Formation / conseils sur la sauvegarde de l'enfance et la PSE dispensés à tout le personnel et aux bénévoles									



ACTION ET PROGRÈS				Date d'achèvement du plan / du réexamen : Personnes impliquées dans l'élaboration du plan :					
Action	Pour les organisations de base			Pour les autres clubs			Plans pour la période à venir		
	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or	Action requise	Action prévue	Par qui / quand
Formations de mise à jour et de perfectionnement sur la sauvegarde de l'enfance et la PSE dispensées à tout le personnel / aux bénévoles									
Code de conduite signé par le personnel / les bénévoles									
Code de conduite élaboré par le personnel / les bénévoles / les enfants									
Codes de conduite spécifiques pour les enfants et les parents									
ENGAGEMENT DES ENFANTS ET DES PARENTS									
Conseils / formation sur la sauvegarde de l'enfance dispensés aux enfants									
Conseils / formation sur la sauvegarde de l'enfance dispensés aux parents									
Matériel de sensibilisation sur la sauvegarde de l'enfance produit dans des formats adaptés aux enfants									
Code de conduite pour les parents signé par ces derniers									
Code de conduite élaboré et signé par les enfants									
Les enfants et les parents savent comment contacter la PRS / exprimer leurs préoccupations									
ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS									
PSE intégrée dans les accords avec les partenaires et les fournisseurs									
Sensibilisation / formation des partenaires et des fournisseurs									

ACTION ET PROGRÈS				Date d'achèvement du plan / du réexamen : Personnes impliquées dans l'élaboration du plan :					
Action	Pour les organisations de base			Pour les autres clubs			Plans pour la période à venir		
	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or	Action requise	Action prévue	Par qui / quand
TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ									
Évaluation générale des risques effectuée									
Évaluation des risques effectuée pour les activités									
Procédure claire pour l'annulation d'activités jugées à risque, p. ex. quand il faut y recourir									
Formulaires de consentement signés par les parents et les enfants									
Procédure / politique concernant la surveillance et les excursions de plusieurs jours									
Procédure / politique concernant l'utilisation de la technologie et des réseaux sociaux									
Procédure / politique concernant les vestiaires, le traitement, etc.									
Procédure / politique concernant les médias									
Procédures élaborées en collaboration avec les parents et les enfants									
RÉAGIR EN CAS DE PRÉOCCUPATIONS ET COLLABORER AVEC D'AUTRES ORGANISMES									
Procédures réglant comment / quand signaler une inquiétude (p. ex. avoir à disposition un schéma décrivant la prise en charge et les recours)									
Consignation / mise à disposition des noms et des coordonnées des organismes auxquels signaler les cas									



ACTION ET PROGRÈS				Date d'achèvement du plan / du réexamen : Personnes impliquées dans l'élaboration du plan :					
Action	Pour les organisations de base			Pour les autres clubs			Plans pour la période à venir		
	Bronze	Argent	Or	Bronze	Argent	Or	Action requise	Action prévue	Par qui / quand
Coordination / accords avec les agences concernant les procédures de signalement									
Agences spécialisées identifiées pour dispenser des conseils en matière de sauvegarde si nécessaire									
Signalements de préoccupations / recours enregistrés et archivés de manière sécurisée / confidentielle									
Suivi des cas ayant donné lieu à un recours / liaison permanente									
SUIVI DES PROGRÈS									
Plan d'action élaboré et approuvé pour l'intégration de la sauvegarde de l'enfance dans votre organisation									
Plan d'action pour améliorer la sauvegarde de l'enfance régulièrement révisé et mis à jour									
Actions en matière de sauvegarde examinées (auto-évaluées) régulièrement									
Enseignements tirés des incidents en matière de sauvegarde intégrés dans les procédures et processus révisés									
Évaluation externe / indépendante des procédures et processus en matière de sauvegarde									